



CONSEIL MUNICIPAL

DU

MARDI 9 JUIN 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 3 juin 2020.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie (s'est absentée au cours du point 2020-03-07, est revenue avant le vote du point 2020-03-09), M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. FILLONNEAU Gino, M. BRIANCEAU Gilbert, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (s'est absenté au cours du point 2020-03-09, est revenu avant le vote du point 2020-03-10), Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme BEZIAT Delphine ayant donné procuration à M. BIRÉ Michel, Mme WILLEMOT Isabelle, ayant donné procuration à M. FOURAGE Hugues.

Absents

M. DROUIN Thierry, M. DOMBAL Adrien et M. NODET Michel.

Secrétaire

Mme GAILLARD Leslie, Adjointe au Maire.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le principe de cession de parcelles cadastrées YW 143p et partie de la voirie communale n°5 :

- **APPROUVE** le principe de cession à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de la parcelle cadastrée section YW n°143p et du tronçon de la VC5 au droit du pro-

jet d'extension de la société SORIBA au droit de la parcelle cadastrée section YW n° 100 conformément au plan annexé ; -**DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section YW 143p et du tronçon de voie de la VC5 au droit du projet d'extension de la société SORIBA conformément au plan annexé ; -**DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique.

Concernant le régime indemnitaire du personnel communal :

- **CONFIRME** l'application de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ; -**FIXE** le crédit global de chaque tour de scrutin en appliquant au montant de référence mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) de 2^{ème} classe (1/12^{ème} du montant annuel) un coefficient de 8, multiplié par le nombre des bénéficiaires ; -**ÉTEND** le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections, dans la limite du montant individuel maximum correspondant au quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) de 2^{ème} classe au coefficient de 8, et à prendre les arrêtés individuels correspondants.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2020 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie A		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	
Catégorie C		
Adjoint technique territorial pal 1 ^{ère} classe – TC		1
Adjoint technique territorial pal 2 ^{ème} classe– TC		1
Adjoint technique territorial – TC		1
Adjoint technique territorial – TC	3	
TOTAL	4	3

Concernant le compte de gestion 2019 :

- **FIXE** les résultats de l'exercice 2019 ; -**ARRETE** le solde des valeurs inactives à la clôture de l'exercice 2019 comme suit dans le tableau II en annexe ; -**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits non reportés annulés ; -**APPROUVE** le compte de gestion 2019 présenté par le Trésorier municipal.

Concernant le compte administratif 2019 :

- **DESIGNE**, à main levée, à l'unanimité, comme président de séance, M. Ludovic HOCBON, pour ce point ; -**APPROUVE**, les résultats de l'exercice 2019 suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Investissement	5 389,68 €
Fonctionnement	<u>1 704 550,52 €</u>
Global	1 709 940,20 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Investissement	1 209 152,85 €
Fonctionnement	<u>620 411,44 €</u>
Global	1 829 564,29 €

EXCEDENT GLOBAL

3 539 504,49 €

- **ARRETE** les restes à réaliser de l'exercice 2019 à reprendre au budget supplémentaire suivants :

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Dépenses	3 821 792,13 €
Recettes	<u>1 425 917,96€</u>
Solde déficitaire	- 2 395 874,17 €

En outre, il convient de reverser à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée la somme de **371 628,45 € HT** correspondant au financement des actions relative à la compétence assainissement engagées par la Ville en 2019.

Le résultat final et disponible de la Ville s'éleve donc à :

Excédent global	3 539 504,49 €
Résultat RAR	- 2 395 874,17 €
Reversement CC	<u>- 371 628,45 €</u>
Résultat final	772 001,87 €

Concernant le reversement des restes à réaliser au budget assainissement de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **DÉCIDE DE REVERSER** à la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée la somme de 371 628,45 € correspondant aux restes à réaliser 2019 du budget annexe assainissement.

Concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020

- **AFFECTE** le résultat 2019 du budget principal comme suit :

Section d'investissement

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	1 181 331,64 €
Compte 001 – excédent	1 214 542,83 €

Section d'exploitation

Compte 002 – reprise de l'excédent	1 143 630,32 €
------------------------------------	----------------

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la Demande	Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Montant des travaux subventionnés	Subvention sollicitée
Monsieur MOREAU Jacky	08/05/2020	34 Rue Blossac République	Façade et ouvertures	13 865.98€	2 000 €
Madame ROUSSEAU Valérie	05/03/2020	35 Rue Marcel Crépeau	Façade, ouvertures et toiture	14 754.58 €	2 000 €
Monsieur BERTHELOT Samuel	03/03/2020	10 Rue Benjamin Fillon	Ouvertures et toitures	83 049.99 €	2 000 €
Monsieur BARRE Dominique	20/02/2020	9 Rue Octave de Rochebrune	Façade et ouvertures	8 452.30 €	2 000 €
Monsieur COIRIER Eric	28/01/2020	12 Rue Goupilleau	Toiture et ouvertures	24 831.34 €	4 000 €
Madame LIAGRE-CHAPPE Patricia	12/03/2020	18/20 Rue du Doyenne	Toiture, façade et zinguerie	11 303.65 €	4 000 €
Monsieur METAYER Michel	20/01/2020	5 ter Rue Saint Nicolas	Façade et toiture	16 829.83 €	2 000 €
Mme GIRARD Marie-Bernadette	28/04/2020	16 bis Rue du Bedouard	Toiture, façade et zinguerie	22 509.01 €	2 000 €
M COMPADRE José-Manuel	14/12/2019	6 Rue des Loges	Façade et toiture	14 408.50 €	4 000 €
M DECHAMPS Jean-Pierre	30/10/2019	34 Rue du Bédouard	Toiture, façade et zinguerie	40 342.09 €	4 000 €
Monsieur CHAZEE Thibaud	14/05/2020	32 Rue Saint-Nicolas	Façade et ouvertures	14 359.89 €	4 000 €

Madame BOUTIN Nathalie	12/05/2020	14 Rue Benjamin Fillon	Façade et ouvertures	8 382.39 €	2 000 €
---------------------------	------------	------------------------	----------------------	------------	---------

- **ANNULE** la décision du 11 février 2020 relative à la subvention concernant l'immeuble situé 14 rue du Bédouard et la **REMPLECE** comme suit :

Nom du demandeur	Date de la Demande	Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Montant des travaux subventionnés	Subvention sollicitée
Madame BOUILLARD Francine	19/12/2019	14 Rue du Bedouard	Façade et toiture	6 067.24 €	2 000 €

Concernant l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations sportives :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :
 - Basket club fontenaisien 1000 €
 - Club Nautique Fontenaisien 7000 €
 - Feux follets 750 €
 - Pétanque Vendée Fontenay-le-Comte 900 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations suite au COVID-19 :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :
 - Secteur socio-éducatif :**
 - Epicierie Solidaire 500 €
 - La Croix rouge 5 850 €
 - Les Resto du cœur 500 €
 - Protection civile 1 000 €
 - Secteur du sport :**
 - Handball Club Fontenaisien 1 600 €
 - Fontenay Karaté Shotokan 4 000 €
 - La Fontenaisienne 2 500 €
 - Tennis club fontenaisien 2 155 €
 - Tennis de table club fontenaisien 340 €
 - Twirling club fontenaisien 1 000 €
 - Secteur de la culture :**
 - Armulette 5 000 €
 - Atelier théâtre de La Lorgnette 800 €
 - La Compagnie du Noyau 1 000 €
 - Les Artisans rêveurs 8 000 €
 - Salam 1 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant le dégrèvement de versement aux usagers de l'Ecole municipale de musique et de danse suite au Covid-19 :

- **ACCORDE** un dégrèvement pour tous les élèves de l'Ecole municipale de musique et de danse ; -**APPROUVE** l'annulation du troisième versement pour les cours à l'Ecole municipale de musique et de danse de l'année 2019-2020 ; -**DECIDE** de ne pas émettre les factures correspondantes.

Concernant les services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire pendant la période exceptionnelle de Covid-19 :

- **DÉCIDE** de ne pas recouvrer les sommes dues concernant les services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire pour la période du 16 mars au 11 mai 2020 ; -**DÉCIDE** de ne pas émettre les factures correspondantes.

Concernant les droits de place pour la fête foraine suite au Covid-19 :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au recouvrement des sommes dues concernant la taxe des droits de place au sujet des commerçants forains présents lors de la fête foraine de mars 2020, du 24 février 2020 au 22 mars 2020 ; -**DÉCIDE** d'annuler les titres de recettes n°80547 et n°80459 d'un montant de 1 648 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Concernant les droits de place et d'occupation du domaine public pour le marché suite au Covid-19 :

- **DECIDE** d'exonérer les commerçants abonnés et locataires du marché (plein air et marché couvert) des sommes dues relatives à la taxe des droits de place du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant les droits de place d'occupation commerciale du domaine public pour l'utilisation de suite au COVID-19 :

- **DÉCIDE** d'exonérer les sommes dues concernant la taxe des droits de place au sujet des terrasses des bars, cafés et restaurants, commerçants, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution d'une subvention au profit de l'association Fontenay Action suite au Covid-19 :

- **ATTRIBUE** une subvention sur projet à l'association Fontenay Action, pour un montant de 3 200 € ; -**PRÉCISE** que cette somme ne pourra pas être utilisée par l'association pour des aides directes ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'abandon de créances de loyers perçus par la Ville suite au COVID-19 :

- **APPROUVE** le règlement d'intervention à intervenir avec les locataires éligibles de la ville de Fontenay-le-Comte ci-après annexé ; -**DÉCIDE** de ne pas procéder au recouvrement des sommes dues concernant les loyers perçus par la Ville sur les mois de mars, avril et mai 2020, selon le tableau ci-dessous pour un montant total de 11 557,56 € :

LOCATAIRE	Loyer appliqué HT	TVA 20%	Loyer appliqué TTC	Période	TVA	LOYERS TTC EXONÉRÉS MARS A MAI 2020
Plaire virginie/école de conduite	53,76 €	- €	53,76 €	Mensuel	N	161,28 €
Prezeau /école de conduite	52,04 €	- €	52,04 €	Mensuel	N	156,12 €
Brou /Bar de la Rep	650,62 €	- €	650,62 €	Mensuel	N	1 951,86 €
Epicerie solidaire	1 550,99 €	- €	1 550,99 €	Trimestriel	N	1 550,99 €
Mb conception	426,65 €	85,33 €	511,98 €	Mensuel	O	1 535,94 €
Loc'services	117,13 €	23,43 €	140,56 €	Mensuel	O	421,67 €
Atout linge	468,38 €	93,68 €	562,06 €	Mensuel	O	1 686,17 €
Atelier Méca Sud-Vendée	936,62 €	187,32 €	1 123,94 €	Mensuel	O	3 371,83 €

Multi service Sud-Vendee	21,42 €	4,28 €	25,70 €	Mensuel	O	76,63 €
Ecole de conduite Turpeau	645,07 €	- €	645,07 €	Annuel	N	645,07 €
						11 557,56 €
LOCATAIRE	loyer appliqué	TVA 20%	Loyer appliqué TTC	Période	TVA	LOYERS REPORTÉS MARS A MAI 2020
SCHUR FLEXIBLES UNI FLEXO SAC EMBALLAGES UR 17	5 390,16 €	1 078,03 €	6 468,19 €	Mensuel	O	19 404,58 €
						19404,58 €

-PRÉCISE QUE le recouvrement du loyer de SCHUR FLEXIBLES UNI FLEXO (SAC EMBALLAGES UR 17) fera l'objet d'un échancier, compte-tenu du bail emphytéotique courant ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents.

Concernant la taxe locale de publicité sur les enseignes et pré-enseignes 2020 suite au COVID-19 :

- **APPROUVE** l'exonération de 100 % de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour les enseignes et les pré-enseignes, au titre l'année 2020 ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant la modification du budget principal pour l'exercice 2020 :

- **VOTE** par chapitre la délibération modificative n°2 du budget principal 2020, équilibrée en recettes et en dépenses, arrêtée aux sommes suivantes :

Section d'investissement	1 346 945,00 €
Section de fonctionnement	- 1 600,00 €.

Concernant des créances éteintes suite à une décision de la commission de surendettement :

- **ADMET** en créances éteintes la somme suivante de 1 096,80 €.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

JM
23

Jean-Michel LALÈRE

Affiché du : 15 juin 2020
au